

RÉGISSEUR GÉNÉRAL DU SPECTACLE ET DE L'ÉVÈNEMENTIEL
RÉFÉRENTIELS D'ACTIVITÉS, DE COMPÉTENCES ET D'ÉVALUATION

Article L6113-1 En savoir plus sur cet article... Créé par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 (V)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un référentiel de compétences qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

La certification est composée de 3 blocs de compétences.

Bloc 1 : Préparer et superviser l'organisation technique et logistique d'un spectacle vivant ou d'un évènement.

A1- Analyse des demandes de réalisation envisagées avec les équipes artistiques et techniques.

A2- Proposition des options et/ou des adaptations techniques nécessaires au regard des contraintes existantes (lieu, délais, etc...) et soumission à la direction technique ou au client.

A3- Elaboration d'une note de faisabilité technique du spectacle ou de l'évènement avec indication budgétaire.

A4- Coordination des phases de travail des différentes régies (son, vidéo, lumière et plateau) sur le plan de la logistique, réception, montage, démontage et retour.

A5- Supervision de la réalisation des différentes phases du spectacle (approvisionnement, montage, installation, câblage des régies, démontage).

Bloc 2 : Organiser et manager les équipes techniques et logistiques d'un spectacle vivant ou d'un évènement

A6- Définition des besoins en personnels techniques et logistiques en vue de la constitution des équipes son, lumière, vidéo, plateau, accueil et maintenance, dans la limite des moyens alloués.

A7- Planification et coordination des différentes équipes techniques et logistiques.

Bloc 3 : Garantir les conditions de sécurité et de prévention des risques d'un spectacle ou d'un évènement.

A8- Préparation et mise en œuvre des dispositifs de sécurité et de prévention des risques.

A9- Coordination des équipes de sécurité en charge de l'accueil des techniciens et du public.

A10- Contrôle de l'application des procédures règlementaires relatives à la production/exploitation d'un spectacle ou d'un évènement.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
1- PRÉPARER ET SUPERVISER L'ORGANISATION TECHNIQUE ET LOGISTIQUE D'UN SPECTACLE VIVANT OU D'UN ÉVÈNEMENT			
<p><i>En amont de la programmation d'un spectacle ou d'un évènement, le « régisseur général », dans le respect de l'enveloppe budgétaire allouée et du projet envisagé par le directeur artistique, le metteur en scène ou le client, définit les éléments constitutifs de la régie sur la dimension technique et logistique.</i></p> <p>A1- Analyse des demandes de réalisation envisagées avec les équipes artistiques et techniques.</p> <p>A2- Proposition d'options et/ou d'adaptations techniques nécessaires au regard des contraintes et esthétiques recherchées.</p> <p>A3- Elaboration d'une note de faisabilité technique du spectacle ou de l'évènement avec indication budgétaire.</p>	<p><i>Sous l'autorité des directions technique, de production et/ou administrative :</i></p> <p>1C1. En mobilisant ses savoirs et savoir-faire techniques dans le domaine des spectacles, ANALYSER le projet selon la configuration, l'organisation et la programmation du (des) lieu(x) définis par la direction artistique ou le metteur en scène en vue d'évaluer sa faisabilité technique.</p> <p>1C2. En tenant compte des contraintes existantes (configuration de la salle, date de l'évènement, format de l'évènement...) et des codes esthétiques recherchés, PROPOSER des options ou des adaptations techniques nécessaires afin de les soumettre au directeur technique pour validation.</p> <p>1C3. Après validation des aspects techniques définitifs présentés en amont au directeur artistique ou au metteur en scène, ÉTABLIR la note de faisabilité du spectacle afin d'organiser le planning des régies, leur recrutement et d'affiner le budget nécessaire.</p>	<p>Compétences évaluées : 1C1 à 1C3 Type : Mise en situation professionnelle simulée en centre. Production écrite individuelle présentée devant un jury constitué de la direction artistique du spectacle et d'un professionnel de la régie générale ou direction technique.</p> <p>Modalité : à partir d'un projet fictif ou réel de spectacle vivant, le candidat selon les indications recueillies et documents fournis par les artistes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - analyse les éléments artistiques et techniques du projet, - identifie les points de vigilance à émettre selon le(s) lieu(x) sélectionné(s), - émet des propositions ou des adaptations techniques nécessaires. - rédige <u>la note de faisabilité</u> incluant le budget prévisionnel envisagé en présentant les grandes lignes envisagées pour les différentes régies (site, son, lumière, plateau et vidéo). 	<p>L'analyse du déroulement du spectacle est menée avec une méthodologie rigoureuse et sur des critères adaptés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les attentes de la direction artistique sont comprises et bien restituées sur la dimension technique. - Le dialogue avec la direction artistique est efficace et illustre le bon niveau de positionnement d'un régisseur général. L'organisation et la présentation écrite de l'analyse atteste du niveau de rédaction et de communication professionnelle attendu pour le métier visé. <p>- <u>La note de faisabilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • est complète et présente un budget prévisionnel adapté aux besoins techniques du spectacle (son, lumière, vidéo, plateau). • précise les points de vigilance par rapport au lieu et permet d'identifier les ajustements ou options à envisager. • traduit la pertinence des informations recueillies pour l'étude technique du spectacle. <p>Le candidat démontre sa capacité à argumenter sur des besoins techniques et des coûts face à un décideur, chargé du financement du projet.</p>

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>A4- Coordination des phases de travail des différentes régies (son, vidéo, lumière, plateau et site) sur le plan de la logistique, de la réception, de l'accueil, de la sécurité, du montage, du démontage et du transport.</p>	<p>1C4. Après avoir identifié le(s) régisseur(s) technique(s), et en étroite collaboration avec eux, VALIDER le dossier technique sur l'ensemble des dimensions (son, lumière, plateau, site et/ou vidéo) afin d'organiser l'identification et l'approvisionnement des matériels nécessaires à l'exploitation du spectacle.</p> <p>1C5. En respectant la(les) date(s) du spectacle ou de l'évènement, ÉLABORER le rétroplanning précisant les différentes phases organisationnelles du projet sur le plan de la logistique (approvisionnement, réception et transport), de l'accueil, du montage, du démontage et de la maintenance du matériel nécessaire afin d'optimiser l'organisation et la productivité des équipes.</p>	<p>Compétences évaluées : 1C4 et 1C5 Type : Mise en situation professionnelle simulée en centre - Production écrite individuelle</p> <p>MODALITÉ : à partir d'un projet fictif ou réel de spectacle vivant, le candidat prépare <u>le dossier technique</u> qui doit comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la liste complète du matériel nécessaire incluant les structures et EPI¹, - les fiches techniques et caractéristiques du matériel, - les besoins en électricité, - les synoptiques son, lumière, vidéo et plateau, - le plan général d'implantation des régies, - la feuille de route (rétroplanning) du spectacle sur les dimensions techniques, - le planning général des équipes, - la feuille de suivi logistique des équipes et des artistes (hôtel et transport), approvisionnement et retour du matériel (bons de commande). <p>¹ <i>Équipement de protection individuelle</i></p>	<p>Le dossier technique est complet et présente de manière exhaustive et précise les différentes phases organisationnelles de la régie générale. Le vocabulaire et la terminologie technique employés répondent aux pratiques professionnelles du spectacle vivant.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les besoins en matériel pour couvrir la programmation du spectacle sont correctement évalués et argumentés au regard des effets esthétiques souhaités. - Le matériel et les équipements spécifiques nécessaires sont bien affectés par régie (son, lumière, vidéo, plateau, site) et prouvent la bonne évaluation des risques professionnels pour les activités d'accueil, de montage et de démontage, - Les synoptiques sont correctement présentés et répondent aux exigences techniques attendues, - le plan d'implantation électrique est précis et cohérent avec l'implantation des régies, - Les besoins de compétences spécifiques sont définis au regard des équipes à constituer, - Le planning général des équipes est cohérent avec la feuille de route en termes d'affectation des missions et du temps imparti pour mener à bien les différentes étapes (approvisionnement, montage, exploitation, démontage), - le plan d'implantation des régies est cohérent avec la configuration technique et artistique du spectacle, - les fiches techniques présentées par les régisseurs techniques sont conformes et ont fait l'objet d'une validation par le candidat,

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>A5- Supervision de la réalisation des différentes phases du spectacle (approvisionnement, montage, installation, câblage des régies, démontage).</p>	<p><i>En dirigeant les régisseurs techniques,</i></p> <p>1C6. Dans le respect de la fiche technique, CONCEVOIR et INSTALLER les outils de suivi et de coordination des différentes régies techniques (son, lumière, plateau et vidéo) dans l'objectif de garantir et d'améliorer la réalisation de l'exploitation technique du spectacle /évènement voire initier le cas échéant les ajustements ou maintenances nécessaires en réponse aux intentions artistiques et techniques du metteur en scène ou du directeur artistique.</p>	<p>Compétence évaluée : 1C6 Type : Mise en situation professionnelle simulée en centre - Production écrite individuelle suivie d'un entretien avec le jury professionnel.</p> <p>MODALITÉ : En s'appuyant sur la fiche technique et la documentation fournie par le centre, le candidat présente des outils de suivi et de coordination nécessaires à la réalisation technique du spectacle (régies, décors, systèmes de sonorisation, projections, éclairages, respect du budget) et justifie des éventuels ajustements ou maintenances à répercuter auprès des régisseurs techniques.</p>	<p>Les outils de suivi et de coordination sont présentés de manière exhaustive. Les indicateurs de contrôle pour garantir le respect du dossier technique sont listés et cohérents.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les plans d'implémentation (son, lumière, vidéo et structure) sont vérifiés et conformes, - Les systèmes de sonorisation, de projection et d'éclairage sont opérationnels, - la puissance électrique au regard des calculs opérés en amont pour assurer le système d'alimentation est correcte, - la charge calculée pour assurer le système d'accroche est juste, - l'installation effective du matériel et les phases de test est bien opérée par les régisseurs techniques, - les procédures en termes de sécurité et de prévention des risques sont prises en compte et appliquées, - les ajustements ou maintenances techniques autorisés et leur justification sont cohérents, - les raccordements électriques (câblages et connexions) respectent le plan synoptique défini et sont sécurisés. <p>Lors de l'entretien, le jury évalue la méthode de coordination et de supervision du candidat, l'identification des critères employés pour mener à bien sa mission, l'analyse des difficultés rencontrées et les solutions qu'il a ou aurait pu mettre en place.</p>

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
2- ORGANISER ET MANAGER LES ÉQUIPES TECHNIQUES ET LOGISTIQUES D'UN SPECTACLE VIVANT OU D'UN ÉVÈNEMENT			
<p><i>Après validation de la fiche technique générale du spectacle, le « régisseur général », dans le respect du budget alloué, organise et encadre les activités de tous les corps de métiers techniques et logistiques nécessaires à l'exploitation du spectacle.</i></p> <p>A6- Définition des besoins en personnels techniques et logistiques en vue de la constitution des équipes son, lumière, vidéo, plateau, accueil et maintenance, dans la limite des moyens alloués.</p> <p>A7- Planification et coordination des différentes équipes techniques et logistiques.</p>	<p><i>Sous la supervision du directeur technique, du chef de production ou du directeur administratif :</i></p> <p>2C1. En veillant à la parité, aux situations de handicap et sur la base de la fiche technique du spectacle, VALIDER LE RECRUTEMENT ou IDENTIFIER les régisseurs techniques son, lumière, plateau, site et/ou vidéo voire les techniciens afin de répartir les missions et responsabilités de chacun dans l'atteinte des objectifs attendus avant, pendant et après le spectacle/événement.</p> <p>2C2. En étroite collaboration avec les régisseurs techniques (son, lumière, plateau, site et/ou vidéo), DÉCLINER les fiches de missions des techniciens en définissant les compétences requises et en particulier les habilitations réglementaires obligatoires afin de repérer et lister les éventuels besoins en formations des différentes équipes ou l'adaptation des postes de travail pour les personnes en situation de handicap.</p> <p>2C3. En veillant au respect des conventions collectives et du droit du travail, DÉCLANCHER les démarches de déclarations préalables à l'embauche des personnels techniques et logistiques recrutés auprès du service dédié ou à défaut en toute autonomie.</p>	<p>Compétences évaluées : 2C1 à 2C7 Type : Mise en situation professionnelle collective reconstituée en centre - Production écrite post-projet fictif ou réel et soutenance à l'oral devant un jury de professionnels. Evaluation individuelle.</p> <p>MODALITÉ : Sur la base de l'installation et le montage d'un spectacle/événement réel ou fictif mené en centre et avec l'appui de la fiche technique, le candidat produit un <u>rapport d'analyse critique</u> sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les choix opérés pour la composition des équipes techniques et logistiques (CV, entretien...), - les fiches de missions et leur adéquation avant, pendant et après le spectacle, - les formalités administratives et réglementaires à opérer et leur mise en œuvre (embauche, habilitations, éventuels besoins en formation) 	<p>Le rapport d'analyse critique répond au cahier des charges et présente de manière claire et précise les actions menées pour organiser et manager les équipes techniques et logistiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les moyens humains et les compétences nécessaires pour les différentes phases du spectacle sont identifiés de manière exhaustive. - Les équipes techniques et logistiques sont sélectionnées en collaboration avec les régisseurs techniques dans le respect de la législation du travail en vigueur et des conventions collectives liées au secteur du spectacle vivant. - Les fiches de missions des équipes techniques et logistiques ont été validées en veillant aux besoins en formation notamment au regard des habilitations réglementaires. - Les formalités administratives et réglementaires à remplir sur le plan des ressources humaines sont remplies correctement et de manière exhaustive. - Les régisseurs techniques ont été correctement informés de l'organisation et des tâches à opérer par les techniciens qui sont sous leur responsabilité sur toutes les phases du spectacle.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
A7- Planification et coordination des différentes équipes techniques et logistiques. (suite)	<p>2C4. En s'appuyant sur la maîtrise d'une bonne organisation visant la productivité des équipes et la qualité des prestations, RÉALISER le planning général (technique et artistique) du spectacle/événement (par activité : montage, préparation, démontage) afin de répartir le travail des équipes techniques et le coordonner.</p> <p>2C5. En ayant au préalable identifier les besoins, ORGANISER le travail des équipes en charge de l'accueil des artistes, des techniciens et du public, du nettoyage et de la maintenance du lieu en vue de répondre aux enjeux logistiques (fluidité des flux, propreté, zones de services...) du spectacle.</p> <p>2C6. En veillant à l'harmonisation des méthodes de travail entre les différentes équipes techniques et logistiques, RECUEILLIR et ANALYSER les retours d'information des différentes parties prenantes en vue d'anticiper tout dysfonctionnement qui pourrait ralentir la mise en place ou l'exploitation du spectacle.</p> <p>2C7. En sensibilisant les équipes techniques et logistiques à la problématique des situations de handicap, METTRE EN PLACE les procédures permettant de les identifier, de s'y adapter et d'en assurer le suivi afin de rendre le lieu accessible à ce public.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - le planning général du spectacle par activité, - la feuille de route des différentes équipes, - la coordination et supervision des équipes sous sa responsabilité, - les axes choisis pour accompagner les équipes, <p>Le rapport d'analyse critique sera présenté à l'oral devant le jury professionnel et devra mettre en relief :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une analyse du candidat de la situation vécue (difficultés rencontrées et causes identifiées), - une analyse de la situation vécue par les parties prenantes quant à sa position de régisseur général. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le planning général est cohérent avec le dossier technique et la faisabilité du projet. - Le respect de l'organisation définie pour l'exploitation du spectacle indique la bonne compréhension des différentes étapes et les délais nécessaires pour les mener à bien. - Les échanges avec les autres corps de métiers sont fluides et ont permis d'articuler les différentes installations de manière optimale et efficace. - Les situations de handicap sont envisagées et l'accessibilité est adaptée. - L'usage d'une terminologie professionnelle adaptée facilite la compréhension et l'application par toutes les parties prenantes des actions à mener. <p>Lors de l'entretien avec le jury, le candidat adopte une attitude critique et active vis-à-vis du positionnement du régisseur général et identifie les axes d'amélioration de management et d'encadrement d'une équipe.</p>

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
3- GARANTIR LES CONDITIONS DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DES RISQUES D'UN SPECTACLE OU D'UN ÉVÈNEMENT			
A8- Préparation et mise en œuvre des dispositifs de sécurité et de prévention des risques d'un spectacle ou d'un évènement.	<p>3C1. Après avoir anticipé l'état général du lieu et en étroite collaboration avec les différents régisseurs techniques (son, lumière, plateau, site ou vidéo), DÉFINIR le dispositif de sécurité et de prévention des risques afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> – d'enclencher les obligations administratives et financières préalables (autorisations, contrat d'assurance...), – de sécuriser le montage, l'installation et le démontage, – de garantir la conformité des procédures d'accroche et de levage, du travail en hauteur, et autres habilitations réglementaires en vigueur. <p>3C2. Après avoir identifié :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les délais administratifs légaux, – la classe d'ERP (établissements recevant du public) – et la législation qui en découle, <p>RÉDIGER la notice de sécurité qui sera présentée aux autorités administratives (préfecture, gendarmerie, collectivité territoriale...) en vue de l'obtention de toutes les autorisations nécessaires à l'exploitation du spectacle.</p>	<p>Compétences évaluées : 3C1 et 3C2 Type : Mise en situation professionnelle collective reconstituée en centre - Production écrite individuelle.</p> <p>MODALITÉ : En prévision d'un spectacle/évènement réel ou fictif se déroulant en centre, le candidat présente les règles administratives relatives au droit du travail et à la réglementation des ERP (établissement recevant du public). Il produit <u>la notice de sécurité</u> du spectacle. Elle doit en particulier, être constituée des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le plan de masse, – les plans d'aménagements des lieux, – les plans de circulation, d'évacuation et sanitaires, – la gestion des déchets, de l'eau potable, – l'intégralité des conditions de sécurité (respect Vigipirate, service d'ordre, prévention des risques d'incendie, SST², PRAP³, Habilitation électrique⁴, Travail en Hauteur⁵, Accroche levage⁶, SIAAP⁷). 	<p>La notice de sécurité répond au niveau d'exigence réglementaire attendu. Elle illustre la maîtrise des concepts généraux de la sécurité et de la prévention des risques.</p> <p>Les éléments fournis sont corrects et précis.</p> <p>Le comportement du public, les conditions météorologiques, les possibles actes de malveillance, les accidents/incendies et tous types de risques fortuits ou inhérents à l'activité d'un ERP sont anticipés et identifiés.</p> <p>Le système de gestion de la maintenance, la réglementation des équipements et des installations techniques sont maîtrisés.</p> <p>Un inventaire préalable auprès des responsables du site pour garantir la sécurité des lieux (vétusté, etc...) a été demandé.</p> <p>Les règles d'accessibilité, et les consignes Vigipirate sont respectées. Le respect des obligations administratives des organisateurs (autorisations, contrat d'assurance...) est vérifié et assuré.</p> <p>Le candidat a démontré sa capacité à présenter et défendre un projet de spectacle vivant vis-à-vis de tiers administratifs (Préfecture, élus, gendarmerie...)</p>

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>A9- Coordination des équipes de sécurité en charge de l'accueil des techniciens et du public.</p> <p>A10- Veille de l'application des procédures règlementaires relatives à la production/exploitation d'un spectacle ou d'un évènement.</p>	<p><i>Sous l'autorité du Directeur technique, en dirigeant les équipes de sécurité, et en étroite collaboration avec les régisseurs techniques,</i></p> <p>3C3. En amont et dans le respect de la notice de sécurité, INSTALLER et coordonner le dispositif de management HSE en expliquant aux équipes concernées les consignes de sécurité et de prévention des risques afin de garantir la sécurité du spectacle depuis l'installation des régies jusqu'à l'accueil du public.</p> <p><i>En étroite collaboration avec les régisseurs techniques (son, lumière, plateau, vidéo et site)</i></p> <p>3C4. S'assurer que le Bureau de contrôle/Commission de sécurité a bien vérifié la conformité légale des équipements (matériels, structures, réseau électrique) et l'application des règles de prévention des risques et de sécurité selon les habilitations liées au spectacle vivant (SST², PRAP³, Habilitation électrique⁴, Travail en Hauteur⁵, Accroche levage⁶, SIAAP⁷) pour les différentes étapes du spectacle et avec l'équipe logistique pour l'accueil du public et des artistes.</p>	<p>Compétences évaluées : 3C3 et 3C4</p> <p>Type : Mise en situation professionnelle collective reconstituée en centre - Evaluation individuelle basée sur l'observation et suivie d'un entretien avec le jury professionnel.</p> <p>MODALITÉ : Pendant l'installation et le montage d'un spectacle/évènement réel ou fictif en centre, le candidat coordonne les équipes sous sa responsabilité et installe le dispositif de management HSE (Hygiène, sécurité, environnement). Il prépare et assiste à la visite du Bureau de contrôle avant le début du spectacle.</p> <p>Le jury professionnel observe son activité, sa posture et évalue la préparation de la visite du contrôle « officiel » opéré avant l'arrivée du public.</p>	<p>Lors de l'observation et de l'entretien avec le jury professionnel, le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - démontre sa capacité à tenir compte des aspects de sécurité et de prévention des risques pour un projet de spectacle vivant ou évènement auprès des équipes sous sa responsabilité, - formule des consignes claires et précises avec la bonne terminologie, - informe les différentes équipes des risques encourus sur les différentes phases d'installation et de montage et veille à l'application du dispositif de prévention, - identifie de manière optimale et sécurisée la circulation des personnes sur le plateau ou dans la salle de spectacle, - vérifie les issues de secours et l'accessibilité aux équipements de secours et de lutte contre les incendies, - la visite du bureau de contrôle/commission de sécurité est planifiée et bien organisée, - les équipes techniques et logistiques ont été sensibilisées et les autorisations administratives présentées.

Habilitations professionnelles

²SST : Sauveteur Secouriste du Travail - ³PRAP : Prévention des Risques liés à l'Activité Physique - ⁴Habilitation électrique : norme française NFC 18-510 « Opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique – Prévention du risque électrique » - ⁵Travail en Hauteur : Risques professionnels et prévention à la sécurité et au poste de travail (articles L. 4141-1 à 4141-4 du Code du travail). - ⁶Accroche levage : Article R4323-55 du Code du Travail pour les salariés mettant en œuvre des appareils de levage - permet aux employeurs de délivrer au personnel formé l'autorisation de conduite correspondante. - ⁷SIAAP : Sécurité Incendie et Assistance A Personnes

Hors parcours VAE

L'obtention de la certification professionnelle complète est accordée aux candidats ayant satisfait l'ensemble des conditions détaillées ci-dessous :

- Avoir validé les blocs de compétences 1, 2 et 3.
- Avoir rédigé et présenté devant le jury professionnel, un rapport d'activités/stage réalisé dans le cadre d'une expérience professionnelle en entreprise de 12 semaines minimum, équivalentes temps plein, consécutives ou non.

A l'issue d'un parcours de VAE

- La certification s'obtient par la validation cumulative des blocs de compétences 1, 2 et 3 du référentiel de certification, sur la base d'un livret de preuves présenté oralement devant le jury.